



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
19	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : MICHELOTTI Marie-Line donne pouvoir à CARELLO Danièle, VANHALST Philippe donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, BREBION Pascal donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, DIOP Alix donne pouvoir à PIGNOLY Sylvestre, MORENO Manuel donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/155-

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MAISON DE SANTE (SISA SILVACANE SANTE) ET LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

Informe l'assemblée que la Maison de Santé (SISA Silvacance Santé) et la commune de LA ROQUE D'ANTHERON conscients de l'importance d'assurer une bonne santé publique et de promouvoir des actions de prévention sanitaire, souhaitent collaborer dans le cadre d'un partenariat pour mener différentes actions de sensibilisation, d'éducation à la santé et de communication sur les thématiques prioritaires définies en concertation.

Une convention de partenariat définissant les modalités entre la Maison de Santé et la commune de LA ROQUE D'ANTHERON doit intervenir entre les parties pour :

- La mise en place d'actions de prévention en santé publique sur le territoire communal,
- L'organisation d'événements de sensibilisation et d'éducation à la santé pour les habitants,
- La communication des initiatives santé via les canaux de diffusion de la Mairie

Vu la convention de partenariat présentée par la Maison de Santé (SISA Silvacane Santé),
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Maison de Santé (SISA Silvacane Santé) et la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON, telle qu'elle est annexée.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2024

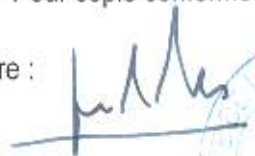
Application agréée E-legalite.com

Tok

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :



Nathalie JEAN

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication sur le site internet le.....
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2024
Application agréée E-legalite.com